

Présidence: .....

Groupe "Les Verts"

.....



Groupe Socialiste

.....

.....

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 65-2020

AU CONSEIL COMMUNAL

Assises du développement durable et réponse au postulat Frédérique Beauvois intitulé "Pour des Assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues"

Groupe PLR

.....

.....

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

**Date proposée pour la séance de la Commission:**

**Mercredi 11 mars 2020, à 19h00,  
Centre Technique Communal, rue du Lac 14**

Groupe UDC

.....

24 février 2020

## PRÉAVIS N° 65-2020

Assises du développement durable et réponse au postulat Frédérique Beauvois intitulé "Pour des Assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues"

---

### **Table des matières**

<b>1</b>	<b>Préambule</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Etat des lieux</b> .....	<b>3</b>
2.1	Label Cité de l'énergie.....	3
2.2	Les engagements généraux de la Ville de Renens.....	3
2.3	Planification énergétique territoriale .....	4
2.4	Charte des aménagements extérieurs de la Ville de Renens.....	5
2.5	Plan d'affectation communal (PACom) .....	6
2.6	Suivi des consommations de l'Administration communale .....	6
2.7	Fonds communal pour le développement durable .....	7
2.8	Label Villeverte Suisse.....	8
2.9	Cercle Indicateurs.....	9
2.10	Autres groupes de travail .....	9
2.11	Distinction Fair Trade Town .....	10
<b>3</b>	<b>Assises du développement durable</b> .....	<b>11</b>
3.1	Programme et organisation .....	11
3.2	Publics-cibles.....	13
3.3	Description des coûts liés à l'organisation .....	14
3.4	Incidences financières.....	14
<b>4</b>	<b>Conclusion de la Municipalité</b> .....	<b>15</b>

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent préavis s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Renens, le 24 février 2020

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 11 avril 2019, Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois a déposé lors du Conseil communal un postulat relatif à l'organisation d'Assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues.

Afin de répondre au postulat, le présent préavis s'articule en trois parties. La première présente un résumé des mesures déjà mises en place par la Municipalité dans le cadre de sa politique en lien avec l'énergie, le développement durable et le dérèglement climatique. La seconde détaille les propositions et demandes faites au Conseil communal pour répondre au postulat précité. La troisième, enfin, contient les conclusions de la Municipalité.

La lecture de ce préavis doit se faire en ayant à l'esprit le postulat déposé le 14 mars 2019 par M. le Conseiller communal Jonas Kocher et demandant l'élaboration d'un plan climat communal, une réflexion sur les moyens d'y parvenir, et l'intégration systématique du critère du développement durable dans tous les futurs préavis communaux. En effet, en cas d'acceptation par le Conseil communal des propositions et demandes faites dans le présent préavis, le résultat des Assises du Développement Durable sera intégré dans la réflexion relative au postulat Jonas Kocher demandant la mise en place d'un "plan climat" communal.

## **1 Préambule**

Au travers de son programme de législature 2016-2021 et de l'organisation des dicastères en 2016 avec un renforcement de l'axe développement durable, la Municipalité a affirmé sa volonté de favoriser un développement durable de la Commune. Les objectifs sont notamment les suivants:

- mener une politique énergétique privilégiant le développement durable;
- lutter contre l'étalement urbain et la pollution par une ville compacte;
- favoriser toutes démarches et projets communs à l'Ouest lausannois et à l'agglomération lausannoise;
- avoir des transports publics de qualité;
- mettre en place une politique de mobilité douce;
- respecter les espaces verts et en créer de nouveaux;
- développer et renforcer sa politique d'intégration;
- améliorer les échanges entre générations et entre communautés;
- prêter attention à la population âgée et/ou en situation de handicap;
- contribuer à conserver les emplois actuels et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

## **2 Etat des lieux**

### **2.1 Label *Cité de l'énergie***

Déployé dans le cadre du programme national *SuisseEnergie*, le label *Cité de l'énergie* souligne et récompense le rôle-clé des communes dans la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050. Ce label est décerné aux communes réalisant un certain nombre d'actions efficaces dans les domaines suivants: aménagement du territoire et constructions, bâtiments et installations communales, approvisionnement et dépollution, mobilité et transports, organisation interne, information et coopération.

La Ville de Renens a été labellisée pour la première fois en 2005, puis à nouveau en 2009, 2013 et 2017, la validité du label courant sur quatre ans. Au vu du très bon score obtenu lors du réaudit de 2017, un audit hors calendrier a été planifié entre mars et septembre 2019 afin d'accélérer la réalisation d'un certain nombre de mesures supplémentaires et d'obtenir, ce faisant, le label *Cité de l'énergie Gold*, décerné par l'organisation faitière européenne "Association European Energy Award". Il s'agit là de la plus haute distinction en matière de politique énergétique en Europe.

La Ville de Renens a reçu officiellement ce label *Gold* le 11 octobre 2019, lors de la Journée Nationale de l'Energie organisée à Locarno. Objectif affiché de la Municipalité pour la législature 2016-2021, l'obtention de cette distinction supérieure représente un tournant dans l'accomplissement de la transition énergétique à Renens. Car au-delà de la reconnaissance apportée à un engagement de longue durée, cette distinction pousse la Commune à maintenir et si possible, à répondre à des exigences de plus en plus élevées en matière énergétique, au sein de sa politique de développement pour les législatures à venir. À ce jour, seules 54 communes suisses ont obtenu le label *Gold*.

Parmi les mesures prises par la Ville de Renens, depuis 2005, celle-ci s'est dotée d'un Concept énergétique communal présentant la stratégie de la Municipalité pour un développement énergétique durable de la ville. Mis à jour tous les 4 ans, lors du renouvellement du label, ce document constitue la traduction locale des objectifs de la Stratégie Energétique 2050 et de la politique énergétique du Canton de Vaud. Il contient, de plus, un plan d'actions que la Ville s'engage à réaliser d'ici au prochain audit. Ces deux documents sont à disposition sur [www.renens.ch/energie](http://www.renens.ch/energie).

Depuis 2016, le Service Gestion urbaine-Développement durable a par ailleurs développé, en lien avec le programme Cité de l'énergie, un système d'indicateurs permettant de contrôler la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique. Chaque année, ce sont 121 indicateurs qui sont ainsi renseignés.

### **2.2 Les engagements généraux de la Ville de Renens**

Dans son concept énergétique, la Ville de Renens a pris les 5 engagements listés ci-dessous. Elle s'engage, dans la mesure de ses moyens et en fonction des conditions-cadre locales, à:

1. réduire les consommations d'énergie par une utilisation économe et rationnelle. C'est dans ce but qu'ont été réalisées par exemple les opérations de type Eco-logement dans les bâtiments du chemin de Biondes 34 à 48 et de l'avenue du 1<sup>er</sup>-Mai 11, 11b et c, en collaboration avec la Société Coopérative d'Habitation de Renens;
2. assurer un approvisionnement durable et fiable en énergies sur l'ensemble du territoire communal, notamment en exploitant les possibilités de production locales. La Bourse Solaire

participative en est un exemple. Elle consiste à équiper de panneaux photovoltaïques les grandes toitures de bâtiments situés sur sol renanais, et ceci grâce à la contribution financière de particuliers, d'entreprises et d'associations souhaitant participer ainsi à la transition énergétique. La première levée de fonds par financement participatif s'est tenue du 9 septembre au 23 octobre 2019. Son succès permettra d'équiper de panneaux photovoltaïques le toit de l'EMS de la Fondation Les Baumettes. Tous les détails se trouvent sur [www.boursesolaire.ch](http://www.boursesolaire.ch);

3. augmenter la part des énergies renouvelables, si possible indigènes, dans la consommation finale. À titre d'exemple, depuis juin 2014, la Ville de Renens achète toute l'électricité nécessaire à l'éclairage public et aux bâtiments communaux (scolaires, administratifs, locatifs) sous forme de courant labellisé *Naturemade Star*, issu d'installations vaudoises. Ce label, le plus strict d'Europe, assure un respect des normes écologiques pour la production d'électricité 100% renouvelable;
4. réduire les impacts sur l'environnement liés à la production et à la consommation d'énergies. Développer le chauffage à distance dans l'Ouest lausannois permet d'améliorer notablement la qualité de l'air dans l'agglomération. La société CADouest SA, fondée à fin 2011 par les communes de Prilly, Renens et Lausanne, construit et exploite un réseau CAD et possède, en 2019, 12 km de conduites pour 63 grands bâtiments raccordés, fournissant plus de 26'000 MWh de chaleur par an, composée à 65% d'énergies renouvelables (récupération de la chaleur résiduelle d'incinération des déchets de TRIDEL et des boues d'épuration de la STEP);
5. coopérer avec les principaux groupes cibles pour atteindre ses objectifs énergétiques, par des mesures d'information, de sensibilisation et de partenariats. Citons, à titre d'exemple, le nouveau dépliant des subventions communales envoyé aux habitants en 2018, la soirée d'information du 23 janvier 2018 sur le suivi énergétique des bâtiments destinée aux propriétaires et aux gérances, ou encore la présence du bus de sensibilisation Equiwattmobile durant l'année 2019 dans les 7 quartiers où se tiennent les déchèteries mobiles.

### **2.3 Planification énergétique territoriale**

La Ville de Renens a réalisé en 2015 une Planification énergétique territoriale (PET) conjointement à la Commune de Prilly. Portant sur la consommation du parc bâti du territoire (hors mobilité), cette étude a pour objectif global de proposer des pistes visant à un approvisionnement énergétique plus durable. Les objectifs de référence sont ceux de la Société à 2000 watts déclinés à l'horizon 2035.

Validée en Municipalité, cette étude a permis de:

- calculer les besoins actuels et futurs d'électricité et de chaleur du territoire communal;
- identifier et quantifier le potentiel des énergies renouvelables disponibles sur le territoire communal (solaires, géothermie, bois, eaux usées, etc.), par secteur de la commune;
- identifier et quantifier le potentiel d'amélioration des principales catégories de mesures sur le territoire communal (assainissement du parc immobilier, augmentation de la part d'énergie renouvelable sur le chauffage à distance, etc.);
- identifier les opportunités de développement des principales catégories de mesures;
- proposer des bases de stratégie énergétique communale, en définissant des priorités d'action, par secteurs de la commune;
- évaluer les objectifs énergétiques de la Société à 2000 watts pouvant être atteints dans différents scénarios.

La Planification énergétique territoriale est donc un instrument assurant la cohérence des mesures en place et/ou prévues, par rapport au potentiel disponible sur le territoire communal. Son actualisation est prévue une fois par législature, ici, en 2020.

En 2015, l'analyse des consommations a montré qu'à Renens, 75% de la consommation énergétique du parc bâti (chaleur et électricité) sont couverts par des énergies non renouvelables, d'où une faible autonomie énergétique. En étudiant plus précisément les consommations de chaleur, il apparaît que le 87% du chauffage du parc bâti est assuré par du fossile (46% de mazout et 41% de gaz). Notons encore que:

- 71% des besoins totaux en chaleur sont consommés par les logements;
- 63% des bâtiments datent d'avant 1980;
- sur l'entier des ressources locales renouvelables mobilisables, seules 5% environ sont utilisées pour couvrir les besoins de chaleur. Si l'entier de ces ressources locales était utilisé, 40% des besoins actuels en chaleur des bâtiments du territoire pourraient être fournis par ces ressources.

Les volets stratégiques et opérationnels du Plan Directeur Intercommunal (PDI) intègrent, de même, une planification énergétique à l'échelle du territoire des huit communes de l'Ouest lausannois, de manière à disposer d'objectifs et de principes directeurs communs. Les objectifs, conclusions et plan d'actions de l'étude réalisée en 2015 par la Ville de Renens se retrouvent au niveau intercommunal. Le volet stratégique a été soumis à consultation publique en 2019. La partie opérationnelle est en cours d'élaboration; la consultation publique est prévue pour fin 2020.

Enfin, et dans la même logique, la Direction de l'Energie du Canton de Vaud est en train de réaliser une Planification énergétique à l'échelle du territoire du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

## **2.4 Charte des aménagements extérieurs de la Ville de Renens**

L'impact des dérèglements climatiques se fait fortement ressentir dans les villes, où la part des surfaces construites augmente par rapport aux surfaces occupées par le végétal. Pour pallier les phénomènes induits par ces transformations à la fois structurelles et climatiques, il est nécessaire de proposer diverses actions concrètes qui permettent notamment de réduire le nombre des îlots de chaleur et de permettre au cycle de l'eau de se faire, tout en favorisant la biodiversité et la qualité de vie des habitants.

Pour atteindre ces objectifs, le service de l'Urbanisme a élaboré une charte permettant de formaliser les engagements pris par la Municipalité pour lutter contre les effets du dérèglement climatique et de l'imperméabilisation des sols, ainsi que pour la préservation de la biodiversité. Son objectif est de permettre une planification durable de l'ensemble des espaces extérieurs de la ville et de constituer le premier jalon des réflexions à mener sur ce thème pour l'élaboration du futur Plan d'affectation communal (PACom).

Ce document-cadre édicte une série de 8 engagements sur les thématiques suivantes:

- conception des projets;
- intérêt paysager;
- gestion des ressources;
- gestion différenciée;
- choix des espèces/matériaux;
- gestion du végétal;
- formation;
- incitation.

Adoptée par la Municipalité au printemps 2019, cette charte est un fil conducteur pour tout aménagement de l'espace public communal ou privé. Elle n'a pas force de loi et n'est, de ce fait, pas contraignante, mais elle sert de proposition dans les négociations menées avec les propriétaires et les gérances lors de mises à l'enquête.

## 2.5 Plan d'affectation communal (PACom)

Afin de se conformer aux exigences actuelles de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et aux révisions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), Renens entreprend actuellement une révision de ses outils d'aménagement.

Son Plan des zones et son Règlement du plan d'extension datent en effet de 1947. C'est ce règlement qui a défini jusqu'à présent le développement de la commune. En conséquence, une grande partie du territoire renanais a fait l'objet de planifications de détail (plans de quartier, plans d'extension partiels) pour correspondre aux besoins. Ces textes ont considéré des portions très définies du territoire, constituées exclusivement de zones à bâtir, sans considérer de zone de verdure ou de zone d'utilité publique.

La révision du plan d'affectation et de son règlement est donc nécessaire pour avoir une vision d'ensemble de la commune et définir ainsi les droits à bâtir, les règles constructives et architecturales, les affectations et les usages possibles. Cette révision devra tenir compte des différentes planifications directrices générales englobant le territoire de Renens déjà réalisées : le Plan directeur cantonal, le Plan d'agglomération Lausanne-Morges, le Plan directeur intercommunal de l'Ouest Lausannois et le Plan directeur communal.

Les grands enjeux urbains de l'Ouest lausannois sont identifiés dans le Plan directeur intercommunal de l'Ouest Lausannois, dont notamment les résultats de la planification énergétique territoriale présentée au chapitre précédent et les mesures préconisées pour atteindre les objectifs de la société à 2000 watts.

Le bureau mandaté pour les prestations d'urbanisme dans le cadre de la révision du Plan d'affectation sera désigné en avril 2020. Son travail débutera dès lors, pour une période d'une année, jusqu'à l'envoi du projet à l'examen préalable du Service cantonal compétent.

## 2.6 Suivi des consommations de l'Administration communale

Depuis un certain nombre d'années, la Ville a mis en place un suivi de ses consommations d'énergies. Outre l'optimisation de ses bâtiments et équipements, cela permet une quantification des émissions de gaz à effet de serre produites par les activités de la Commune. Ce suivi comporte trois volets :

- **Bâtiments communaux:** Le recours à un prestataire spécialisé en optimisation énergétique des sept bâtiments a débuté en 1998 par quelques objets. Au fil des années, le nombre de bâtiments suivis énergétiquement n'a fait que croître en raison de l'incorporation régulière de bâtiments existants, mais aussi par l'agrandissement ou la construction de nouveaux bâtiments. Aujourd'hui, 95% de la surface chauffée du patrimoine administratif et financier de la Ville bénéficient d'un suivi énergétique. Des contrôles hebdomadaires, mensuels et annuels des consommations d'électricité, de chaleur et d'eau sont faits. Par ailleurs, une analyse des équipements techniques est régulièrement menée.

Ce suivi permet de connaître en tout temps la situation du patrimoine et de pouvoir intervenir lors de dérives de consommation. Il permet de plus de définir les optimisations énergétiques que l'on pourrait apporter aux bâtiments et équipements. Leur réalisation se fait ensuite en fonction des budgets annuels de la Ville.

Précisons ici que l'électricité consommée par ces bâtiments produit très peu de gaz à effet de serre, grâce au choix qu'a fait la Ville de s'approvisionner en électricité labellisée *Naturemade Star*.

- **Eclairage public:** L'état du parc de candélabres et les consommations d'électricité y relatives sont suivies en collaboration avec SIE SA. Relevons que la consommation d'électricité a diminué d'environ 35% entre 2012 et 2018, notamment grâce à l'assainissement du parc de candélabres (préavis N° 67-2015). Démarré en 2015, cet assainissement consiste à remplacer les ampoules à vapeur de mercure par des ampoules LED ou à vapeur de sodium. Partout où cela a été possible, les luminaires remplacés ont été munis d'un système d'abaissement de la consommation à un seuil allant de 40 à 80% entre 23h30 et 05h30. Les travaux sur l'éclairage public se termineront avec l'aménagement des tronçons impactés par l'arrivée du tram.
- **Véhicules des services techniques:** Les consommations de carburants (diesel, gaz) sont suivies trimestriellement.

Le tableau 1 illustre les tonnes de gaz à effet de serre produites par la Commune en 2018. La quantification des émissions des divers gaz à effet de serre est exprimée en équivalents de CO<sub>2</sub>, par convention internationale et parce que le CO<sub>2</sub> est le gaz le plus présent dans l'atmosphère. Les bâtiments communaux représentent, de par leur chauffage, le plus gros émetteur de CO<sub>2</sub>.

	<b>Equ.-CO<sub>2</sub> émis en 2018</b> <b>[tonne]</b>	<b>Part du total</b> <b>[%]</b>
Bâtiments communaux (électricité-chaleur)	1'004.5	92
Eclairage public (électricité)	7.3	1
Véhicules communaux (diesel, gaz)	76.2	7
TOTAL	1'088.0	100

*Tableau 1 : Bilan des émissions de gaz à effet de serre des activités sous compétence de la Commune*

Pour information, la Planification énergétique territoriale, présentée au chapitre 4, a chiffré les émissions de CO<sub>2</sub> issues des consommations d'électricité et de chaleur des bâtiments construits sur l'ensemble du territoire communal. Celles-ci s'élèvent à 83'964 tonnes, dont 96% proviennent du chauffage des bâtiments.

La mobilité sur l'ensemble du territoire de Renens n'a jamais été évaluée en termes de production de gaz à effets de serre. Une étude en ce sens serait nécessaire, à coupler avec la mise à jour de la planification énergétique territoriale, afin d'avoir un bilan carbone complet de la commune.

## **2.7 Fonds communal pour le développement durable**

Depuis 2008, la Ville de Renens s'est dotée d'un Fonds pour le développement durable qui lui permet d'inciter, par le biais de diverses subventions, les locataires, les propriétaires et les entreprises à prendre des mesures favorables aux économies d'énergie, à la transition énergétique et à la mobilité douce.

Pour alimenter ce Fonds, une taxe de 0,1 ct/kWh était initialement prélevée sur les factures d'électricité des consommateurs. Or, depuis la création du Fonds, les demandes de subventions n'ont cessé d'augmenter, ce qui est un signe positif et encourageant. Afin de pouvoir poursuivre sur cette voie, la Municipalité a décidé d'augmenter, au 1<sup>er</sup> avril 2019, la taxe de 0,1 à 0,3 ct/kWh. Cette décision a fait l'objet d'un communiqué de la Municipalité au Conseil Communal le 4 mars 2019, ainsi que d'un article dans l'édition N° 170 du Carrefour Info.

Les montants disponibles dans le Fonds sont ainsi passés de CHF 75'000.- à CHF 230'000.- par an. À titre d'information, pour un ménage de 4 personnes, une augmentation de la taxe de 0,2 ct/kWh telle qu'elle a été opérée représente un montant d'environ 5 francs par année. Les subventions disponibles pour le développement durable se trouvent sous [www.renens.ch/subventions](http://www.renens.ch/subventions).

## **2.8 Label *Villeverte Suisse***

La qualité de vie dans l'espace urbain est étroitement liée à la quantité, mais aussi à la qualité des espaces verts. En effet, ces espaces font office de véritables "poumons" des villes. À cela s'ajoute que les zones vertes urbaines sont ouvertes à tout le monde, sans distinction sociale, religieuse, ni culturelle. Celles-ci contribuent donc également à prévenir l'isolement et la solitude, et favorisent l'intégration. Pour pouvoir satisfaire aux diverses fonctions des espaces verts (esthétiques, écologiques, sociales et économiques), il convient toutefois d'assurer une bonne conception de ces espaces, ainsi qu'un entretien approprié.

Le label *Villeverte Suisse* met à disposition des villes les connaissances et outils nécessaires à une gestion durable et qualitative des espaces verts. Et comme c'est le cas pour d'autres labels acquis par la Ville, dans cette démarche, c'est davantage le chemin accompli pour obtenir le label qui importe que le label lui-même. Les avantages d'une telle démarche sont, entre autres, les suivants:

- amélioration de la qualité du vert urbain et des services écosystémiques (p. ex. absorption du CO<sub>2</sub>) qu'il rend;
- amélioration de la qualité de vie des habitants et accroissement de la biodiversité;
- mise en réseau des professionnels du vert urbain de diverses communes, échanges d'expériences, de bonnes pratiques, et renforcement des compétences clé;
- renforcement de la coopération au sein du service, mais aussi entre les divers services de l'administration;
- formation continue du personnel communal;
- image positive et attractive d'une ville dont la politique de gestion des espaces verts est moderne, novatrice et durable;
- reconnaissance publique du travail accompli par les services des espaces verts et accroissement de la motivation de leur personnel;
- incitation des communes à s'inspirer des bonnes pratiques des autres et à s'améliorer en continu.

Cette démarche est totalement en phase avec les objectifs fixés par le programme de législature en cours, puisqu'elle permettra de développer la qualité de vie (axe stratégique 1), de garantir un avenir durable et favoriser la nature en ville (axe stratégique 3), ainsi que d'encourager le perfectionnement des collaborateurs (axe stratégique 4).

Le fonctionnement de ce label, soutenu également par la Confédération, est très semblable à celui de *Cité de l'énergie*, tant sur le plan du fonctionnement que sur celui des audits. Il existe d'ailleurs des ponts et des synergies entre ces deux labels. Enfin, trois niveaux de certification peuvent être atteints par les communes: bronze, argent et or.

La Municipalité a entamé, au printemps 2019, l'analyse des activités de son secteur Espaces verts. Terminée en automne, celle-ci a révélé un bon résultat, permettant d'envisager au minimum une distinction de niveau bronze. L'audit aura lieu à la fin du mois de mars 2020. La remise officielle du label *Villeverte Suisse* est prévue pour septembre 2020.

## 2.9 Cercle Indicateurs

Conduit par l'Office fédéral du développement territorial et l'Office fédéral de la statistique, le Cercle Indicateurs est une plateforme destinée au développement et à la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes. Sa fonction principale est d'évaluer l'état actuel et l'évolution au fil du temps du développement durable dans les collectivités publiques. Dans ce but, les collectivités utilisent un système d'indicateurs reconnu, structuré autour de 35 thématiques.

Créé en 2005, le Cercle Indicateurs réunit aujourd'hui 18 cantons et 19 villes. La mise à jour des indicateurs se fait chaque quatre ans. La Ville de Renens a rejoint cette structure en 2017 et a pu participer au recensement en cours. Ceci lui a permis de faire un premier état des lieux de ses forces et de ses faiblesses, puis de suivre l'évolution des indicateurs au fil des années. Cette démarche fait partie d'une réflexion plus globale sur le besoin d'évaluer l'impact des mesures et projets menés par la Ville en matière de développement durable.

Les résultats obtenus en 2017, en comparaison avec d'autres villes participant au programme, sont disponibles sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/cercle-indicateurs.assetdetail.3782462.html>.

## 2.10 Autres groupes de travail

La Ville de Renens participe activement à divers groupes de travail, dont:

- l'association Coord21, qui réunit les collectivités et institutions de droit public de Suisse romande engagées dans une démarche de développement durable. La Ville de Renens est membre du comité de pilotage et partenaire des divers projets en cours. Un projet important vise à l'élaboration d'un guide permettant d'implémenter l'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable au niveau cantonal et communal selon un processus participatif. Ce guide sera publié en mars 2020;
- le groupe de travail du SDOL relatif à la planification énergétique à l'échelle du Plan Directeur Intercommunal, afin d'intégrer l'énergie dans ses volets stratégiques et opérationnels;
- le groupe du Canton travaillant sur la planification énergétique à l'échelle du Plan d'Agglomération Lausanne-Morges, dans le but d'établir un programme de mesures énergétiques et un plan directeur des énergies de réseau;
- un deuxième groupe du Canton s'occupant du cadastre cantonal des énergies, où la Ville de Renens sert de ville-pilote pour tester une méthodologie de recensement des informations énergétiques;

- un troisième groupe cantonal travaillant sur la stratégie cantonale vaudoise pour le gaz, dont le but est de redéfinir le rôle du gaz dans l'approvisionnement énergétique du territoire, en cohérence avec les objectifs énergétiques et climatiques de la Stratégie énergétique 2050 et de la Conception cantonale de l'énergie;
- le réseau de l'énergie citoyenne, regroupant les porteurs de projets participatifs en Romandie

La Ville participe aussi de façon récurrente à des projets menés par des organismes externes comme, par exemple, la plateforme Volteface, qui a étudié la conciliation des intérêts des locataires et des propriétaires en matière de transition énergétique avec de nouvelles mesures de politiques publiques. Ce projet s'est réalisé en partenariat avec la Fédération Romande des Consommateurs, le Centre de recherches énergétiques et municipales ; dans ce cadre, les communes de Lausanne, Yverdon, Renens, Lutry et la Sarraz ont servi de communes-pilotes pour tester la démarche. Des informations supplémentaires à ce sujet sont disponibles sur [www.volteface.ch/les-projets](http://www.volteface.ch/les-projets).

### **2.11 Distinction *Fair Trade Town***

Les municipalités sont encouragées par la Confédération à contribuer à la mise en œuvre au niveau communal des objectifs de développement durable, conformément à la Stratégie nationale du développement durable 2016-2019. Le commerce équitable contribue directement à la réalisation de ces objectifs, en particulier celui qui demande d'assurer des modes de consommation et de production durables. Bon nombre des défis sociaux et environnementaux mondiaux sont en effet liés à nos modes de consommation. Grâce à une consommation durable et équitable, des changements positifs peuvent être initiés sur les conditions de vie des populations du Sud.

La démarche portée par l'association *Fair Trade Town* offre un outil concret: grâce à des campagnes de sensibilisation, les acteurs d'un territoire sont encouragés à adopter un comportement de consommation durable. Les acteurs locaux de l'industrie, de l'entrepreneuriat, de l'administration, de l'éducation, de la restauration, des institutions et la population sont ainsi associés à cette démarche. *Fair Trade Town* est non seulement actif en Suisse, mais également sur le plan international, dans une trentaine de pays des cinq continents.

Faisant suite au dépôt d'un postulat au Conseil Communal en mars 2017 demandant l'engagement de la Ville en faveur du commerce équitable, un groupe de travail interservices s'est constitué. Ce dernier a convaincu des acteurs publics et privés de proposer dans leurs commerces de détails ou dans leurs consommations quotidiennes entre trois et cinq produits issus du commerce équitable. La liste de ces organismes est consultable sur [www.fairtradetown.ch/fr/renens-vd](http://www.fairtradetown.ch/fr/renens-vd). Des manifestations de sensibilisation du public ont été menées en mai et octobre 2019, puis en janvier 2020.

La Ville a reçu officiellement la distinction *Fair Trade Town* lors d'une cérémonie publique à la Salle de Spectacles le 16 janvier dernier. Elle devient ainsi la 11<sup>e</sup> commune suisse à s'engager officiellement et publiquement pour un commerce plus juste et respectueux des conditions de travail des paysans du Sud.

### **3 Assises du développement durable**

Les objectifs de ces Assises sont multiples pour la Municipalité et les services communaux:

- informer les citoyens sur l'urgence climatique;
- entendre les préoccupations des habitants de Renens en matière de développement durable et d'enjeux climatiques;
- faire émerger de la population des propositions d'actions, par le biais d'un processus participatif, et définir les actions prioritaires dans le domaine du développement durable et des enjeux climatiques;
- établir en se basant, entre autres, sur les résultats de ces Assises, quels pourraient être les fondements et les axes de réflexion d'un futur Plan Climat communal tel que demandé par le postulat déposé le 14 mars 2019 par M. le Conseiller Communal Jonas Kocher.

Comme expliqué au chapitre 6, la révision du Plan d'affectation communal (PACom), dirigée par le Service de l'Urbanisme, vient de débuter. La Municipalité souhaite accompagner cette révision d'une démarche participative importante constituée d'entretiens, d'ateliers, de conférences et de débats. Cette démarche se déroulera sur toute la durée de travail du prestataire retenu. Elle aura pour but de croiser deux regards sur le développement d'une ville résiliente, le regard large et généraliste du public et le regard pointu des professionnels.

Les Assises du développement durable et la démarche participative du PACom présentent des champs communs et des possibilités de synergies évidents, tant au niveau des sujets abordés, que de la participation de la population et du calendrier des événements. C'est pourquoi le présent préavis propose d'associer ces deux démarches. Quatre soirées publiques seront ainsi proposées. Les trois premières constitueront les Assises du développement durable. Planifiées en juin, elles seront gérées de façon conjointe par le service Gestion Urbaine-Développement Durable et le service de l'Urbanisme. La quatrième soirée, prévue en septembre et gérée par le service de l'Urbanisme, reviendra sur les conclusions des Assises pour alimenter une réflexion plus spécifiquement orientée sur l'outil du Plan d'affectation communal et les possibilités qu'offre celui-ci pour répondre (ou non) aux enjeux climatiques.

Les chapitres 13 à 15 ci-dessous ne traitent que des Assises, soit des trois premières soirées susmentionnées.

#### **3.1 Programme et organisation**

Le Gymnase de Renens (GYRE) a été sollicité pour accueillir les Assises du Développement Durable dans son espace forum. Celui-ci peut en effet accueillir jusqu'à 250-300 personnes. Les dates des mercredi 3 juin, mardi 9 juin et lundi 15 juin ont été pré-réservées d'entente avec la direction du GYRE.

L'animation et la modération générale des Assises seront confiées à un journaliste spécialisé dans le domaine du développement durable. La première soirée sera essentiellement informative, avec une mise à niveau des participants sur le thème de l'urgence climatique et ses enjeux sur le territoire renanais, ainsi que la tenue d'une première séquence de discussion. Des intervenants externes présenteront les parties 2 et 3 de cette soirée.

Les deux soirées suivantes proposeront, quant à elles, des ateliers participatifs sur les domaines principaux dans lesquels la Commune peut agir. Ceux-ci se dérouleront en parallèle, comme le montrent les tableaux 3 et 4. Un prestataire externe spécialisé dans les démarches participatives

sera mandaté pour l'organisation et la gestion de ces deux soirées, en soutien des représentants de la Ville et du journaliste en charge de l'animation générale des Assises.

<b>Mercredi 3 juin 2020, 19h00 – 21h30</b>
1. Introduction aux Assises du Développement Durable à Renens et présentation du programme des 3 soirées
2. La transition écologique et sociale globale : état de la situation et perspectives
3. Les enjeux climatiques dans le Canton de Vaud : vision et plan climat cantonal
4. Les actions menées par la Ville de Renens en lien avec le développement durable et le climat
5. Discussion-débat

*Tableau 2 : Programme du mercredi 3 juin*

<b>Mardi 9 juin 2020, 19h00 – 21h30</b>
1. Bref rappel et synthèse de la 1 <sup>ère</sup> soirée
2. Présentation du déroulement des ateliers et de leurs objectifs
3. Atelier participatif "L'habitat renanais de demain" OU Atelier participatif "Des achats pour une consommation et une alimentation responsables"
4. Restitution en plénum des synthèses par atelier et discussion des actions proposées
5. Priorisation des actions retenues par les participants

*Tableau 3 : Programme du mardi 9 juin*

<b>Lundi 15 juin 2020, 19h00 – 21h30</b>
1. Bref rappel et synthèse des deux premières soirées
2. Présentation du déroulement des ateliers et de leurs objectifs
3. Atelier participatif "La mobilité" OU Atelier participatif "La nature en ville (biodiversité et gestion des espaces verts)"
4. Restitution en plénum des synthèses par atelier et discussions des actions proposées
5. Priorisation des actions retenues par les participants

*Tableau 4 : Programme du lundi 15 juin*

Les participants se répartiront par groupes de 10 personnes (maximum) autour de l'une des tables prévues pour chacun des ateliers. L'atelier commencera par un bref exposé de la problématique abordée et de la situation actuelle à Renens, exposé présenté par un des membres du prestataire externe. Chaque groupe de participants disposera ensuite d'une plage de temps définie préalablement pour discuter et noter ses idées. Au final, chaque groupe proposera une liste d'idées et/ou d'actions pour répondre aux enjeux présentés. Le prestataire externe accompagnera chacun des groupes afin de cadrer le débat, de reformuler et synthétiser les interventions des participants, et de répondre à leurs questions. Les propositions des groupes seront ensuite compilées et

présentées en plénum. Après une plage de discussion ouverte, la possibilité sera donnée aux participants de la soirée de prioriser les actions qu'ils jugent les plus pertinentes.

La Ville sera représentée par des membres de la Municipalité, ainsi que par des membres des services Gestion Urbaine-Développement Durable et Urbanisme. Leur rôle sera de naviguer entre les différentes tables, en soutien des représentants du prestataire externe et du journaliste, pour assister aux discussions et apporter, si besoin, des compléments d'information sur les aspects réglementaires, techniques ou administratifs à disposition d'une commune.

### **3.2 Publics-cibles**

L'objectif premier de ces Assises est d'inviter la population, toutes générations confondues, à s'exprimer sur le thème du développement durable et des enjeux climatiques.

Une invitation à la population sera faite via l'envoi d'un flyer à tous les ménages de Renens, ainsi que par le biais d'une annonce dans le journal Carrefour Info Renens et sur les médias numériques (site web et pages Facebook et Twitter de la Ville). Des affiches format mondial seront disposées dans les rues.

Il est prévu par ailleurs d'envoyer une invitation spécifique, par voie de courrier municipal, aux organismes actifs dans le développement de la Ville, notamment à:

- Partis politiques;
- Groupe Climat du GYRE;
- Direction et enseignants des Etablissements primaires de Renens Est et Ouest;
- Direction, enseignants et élèves de l'Etablissement secondaire du Léman;
- Direction du centre Ondallaz-sur-Blonay;
- Association des parents d'élèves;
- Délégation de la Commission du personnel de la Ville de Renens;
- Ateliers de Renens;
- Société industrielle et commerciale de l'Ouest Lausannois (SICOL);
- Forum des associations de Renens (FAR);
- Centre de rencontre et d'animation (CRA);
- Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL);
- Grands-Parents du climat (membres renenais de l'association);
- Association Femmes solidaires sans frontières (FSSF);
- Association Livres sans frontières (Globlivres);
- Club des Aînés Rayon de Soleil;
- Association AVIVO Renens et environs;
- Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL).

S'il est difficile d'estimer à ce jour le nombre de participants à ces soirées, une capacité de 250 à 300 personnes peut être absorbée l'espace forum du GYRE. La participation se fera sur inscription et il sera recommandé de prendre part à la totalité des Assises.

### 3.3 Description des coûts liés à l'organisation

Selon le programme défini ci-dessus, les dépenses à prévoir figurent aux tableaux 5 à 8. La décision d'organiser des Assises étant intervenue après l'élaboration du budget 2020, le recours aux comptes indiqués ci-dessous provoquera un dépassement des montants initialement prévus.

<b>1.</b>	<b>Communication</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation, impression et envoi du flyer à tous les ménages de Renens</li> <li>Réalisation et impression d'affiches format mondial</li> </ul>	<p>CHF 7'000.-</p> <p>CHF 1'000.-</p>
	<b>TOTAL</b>	<b>CHF 8'000.-</b>

Tableau 5 : Coûts liés à la communication

<b>2.</b>	<b>Encadrement des conférences et des ateliers</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Journaliste spécialisé dans le développement durable</li> <li>Orateurs du 3 juin</li> <li>Prestataire spécialisé dans les démarches participatives</li> </ul>	<p>CHF 5'500.-</p> <p>CHF 1'000.-</p> <p>CHF 7'500.-</p>
	<b>TOTAL</b>	<b>CHF 14'000.-</b>

Tableau 6 : Coûts liés à l'encadrement des conférences et des ateliers

<b>3.</b>	<b>Frais logistiques</b> Boissons, fruits, matériel d'écriture pour les tables des ateliers (3x 100 personnes, 15.-/pers.)	CHF 4'500.-
-----------	---	-------------

Tableau 7 : Coûts liés aux frais logistiques

<b>4.</b>	<b>Divers et imprévus</b> Montant en réserve	CHF 2'000.-
-----------	---	-------------

Tableau 8 : Montant en réserve pour les divers et imprévus

Selon le programme présenté, le montant total nécessaire à la réalisation des Assises s'élève à **CHF 28'500.-**.

### 3.4 Incidences financières

#### Incidences sur le compte de fonctionnement

Telles que décrites au chapitre 15 du présent préavis, les charges de fonctionnement relatives aux Assises du développement durable se répartissent comptablement comme suit en 2020:

Désignation	Section	Nature de comptes	2020 Montant CHF
Frais de communications (réalisation, impression)	1044	Divers	8'000.-
Encadrements conférences (prestataires externes)	3640	3185.02	14'000.-
Frais logistiques (Boissons, petit matériel)	3640	Divers	4'500.-
Autres charges et réserves	3640	Divers	2'000.-
<b>Total</b>			<b>28'500.-</b>

Tableau 9: Incidences sur le compte de fonctionnement

Note: il n'y aura pas de facturation des différentes salles nécessaires à la tenue des Assises du développement durable

#### **4 Conclusion de la Municipalité**

La lutte contre le dérèglement climatique a occupé une place centrale dans le débat public ces derniers mois. Aujourd'hui, personne ne peut plus ignorer l'attente clairement exprimée des citoyens à l'égard des décideurs pour implémenter une politique qui soit à la hauteur des enjeux climatiques et de l'urgence d'agir.

Cette lutte doit se traduire sur le terrain par des actes concrets. La Municipalité de la Ville de Renens s'est beaucoup investie, au niveau communal, pour favoriser la transition énergétique, un investissement récompensé par l'obtention du label Cité de l'énergie en 2005 déjà, et l'obtention de la distinction « Gold » cette année. Elle est également consciente que face à l'urgence et à l'ampleur du défi à l'échelle globale, seul un engagement fort de tous les acteurs à tous les échelons portera des fruits. C'est dans cette perspective qu'elle accueille et répond avec engagement et conviction au postulat qui est à l'origine de ce préavis. Par sa réponse, elle a également voulu mettre en valeur tout le travail fourni par l'administration ces dernières années en faveur du développement durable.

L'organisation d'Assises du développement durable avec les habitants de Renens, toutes générations confondues, permettra de donner la parole à la population, y compris à celles et ceux qui n'ont pas (encore) le droit de vote, et d'entendre ses questions et ses propositions. Les ateliers thématiques ont pour objectif de dresser un inventaire des idées / propositions de la population pour répondre aux enjeux du développement durable et du dérèglement climatique. Ce travail constitue donc une première étape nécessaire pour la réalisation d'un Plan Climat, tel que demandé par le postulat déposé le 14 mars 2019 par M. le Conseiller Communal Jonas Kocher.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 65-2020 de la Municipalité du 24 février 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**APPROUVE** la réponse de la Municipalité au postulat Frédérique Beauvois relatif à des Assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues.

**ACCEPTE** les charges supplémentaires au budget 2020 inhérentes au présent préavis telles que mentionnées au chapitre 3.4 des incidences financières.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 février 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:



Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre



Membre de la Municipalité concerné: Mme Patricia Zurcher Maquignaz